



Contrôle de la sécurité incendie passive

Êtes-vous dans la phase de démarrage de votre construction ? Ou dans la phase de finalisation (parachèvements) ? Souhaitez-vous un contrôle du compartimentage ou de la résistance, stabilité ou réaction au feu ? Les experts Vinçotte contrôlent la sécurité incendie passive de vos bâtiments.

Your tailor-made solution

Contrôle de l'implantation, compartimentage et résistance au feu.

1. Conseil - consultance - contrôle du projet (Conformity check fire)

Les experts incendie Vinçotte examinent vos plans d'architecture et vos cahiers des charges et vous assistent lors de la demande de dérogations et de la vérification de l'équivalence des documents d'application.

2. Contrôle d'exécution - placement

Lors des contrôles d'exécution et de placement, nos experts contrôlent les éléments suivants :

- portes coupe-feu
- construction
- les murs
- sols, cloisons
- gaines/traversées de parois
- resserrages
- clapets coupe-feu

Et examinent les documents suivants :

- Prescription de placement
- Rapports d'essais
- Plans d'exécution

Your result

Grâce à ce service, vous garantissez la conformité de la sécurité incendie passive de votre bâtiment et la sécurité de vos collaborateurs et des tiers. En impliquant Vinçotte dès la phase de projet, vous vous assurez également que les interventions ultérieures, une fois l'installation réalisée et le bâtiment utilisé, s'exécutent de manière efficace et sans modifications coûteuses.

Please note

Législations :

- AR (arrêté royal) du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion
- Art. 52 du RGPT (Règlement Général pour la protection du travail)

In which situation?

Ce service est destiné à tous les acteurs de la construction :

- services public
- entreprises de construction
- architectes

- opérateurs immobiliers, promoteurs, project managers,
- propriétaires, facility managers, syndics etc.